

## 14ème législature

Question N° : 133	De M. Gwendal Rouillard ( Socialiste, républicain et citoyen - Morbihan )	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Redressement productif		Ministère attributaire > Redressement productif
Rubrique > industrie	Tête d'analyse > politique industrielle	Analyse > orientations.
Question publiée au JO le : 19/02/2013 Réponse publiée au JO le : 27/02/2013 page : 2278		

### Texte de la question

M. Gwendal Rouillard attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur la stratégie du Gouvernement en matière de politique industrielle et en particulier sur trois volets. Le premier volet concerne la mise en cohérence entre les filières industrielles dites « stratégiques », le rôle du Conseil national de l'industrie, et les différents outils de financement de l'économie : crédits d'impôt innovation, Banque publique d'investissement, pôles de compétitivité, fonds régionaux d'Investissements, etc. Le deuxième volet concerne la dimension maritime, véritable pierre angulaire de la « croissance bleue » qu'il appelle de ses vœux. En effet, le maritime repose sur plusieurs piliers : construction navale, réparation navale, pêche, énergies marines, secteur offshore, transports, ou encore la plaisance. À titre d'exemple, il rappelle que la cinquantaine d'entreprises membres du *cluster* maritime français pèsent 52 milliards d'euros de chiffres d'affaires par an et représentent 310 000 emplois. Le troisième volet concerne la dimension territoriale. Il appelle cela « la République des territoires », ou comment les territoires participent des nouveaux leviers de croissance. Il pense, notamment, aux liens à renforcer entre les grands groupes, les PME, les grandes écoles, les universités, les lycées et bien évidemment, les collectivités. Aussi, il sollicite des précisions sur la politique industrielle du Gouvernement.

### Texte de la réponse

lign='center'>ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Gwendal Rouillard, pour exposer sa question, n° 133, relative aux orientations de la politique industrielle.

**M. Gwendal Rouillard.** Ma question s'adresse à M. Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif, et porte sur la stratégie du Gouvernement en matière de politique industrielle, en particulier sur trois volets.

Le premier volet concerne la mise en cohérence entre les filières industrielles dites stratégiques, le rôle du Conseil national de l'industrie et les différents outils de financement de l'économie : crédit d'impôt innovation, Banque publique d'investissement, pôles de compétitivité, fonds régionaux d'investissement, etc.

Le deuxième volet concerne la dimension maritime, véritable pierre angulaire de la " croissance bleue " que nous appelons de nos vœux. Comme vous le savez, le maritime repose sur plusieurs piliers : construction navale, réparation navale, pêche, énergies marines, secteur *offshore*, transports ou encore nautisme.

À titre d'exemple, je rappelle que la cinquantaine d'entreprises membres du Cluster Maritime Français pèse 52 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an et représente 310 000 emplois.

Le troisième volet concerne la dimension territoriale. J'appelle cela " la République des territoires ", ou comment les territoires font partie des nouveaux leviers de croissance. Je pense notamment aux liens à renforcer entre les



grands groupes, les PME, les grandes écoles, les universités, les lycées, et bien évidemment les collectivités locales. Monsieur le ministre, merci de nous éclairer sur ces trois volets qui, je le sais, caractérisent votre politique industrielle.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre du redressement productif.

**M. Arnaud Montebourg**, *ministre du redressement productif*. Monsieur Rouillard, comme je l'ai indiqué à M. Daniel, nous menons dans tous les domaines une politique de renaissance industrielle.

S'agissant de la navale et de ce que vous avez indiqué concernant les activités maritimes, avec Frédéric Cuvillier, ministre chargé des transports, nous avons réuni le CORICAN, c'est-à-dire le cœur de la recherche et développement de l'ensemble de la filière de la construction navale. Nous avons fixé un certain nombre de caps technologiques à ses acteurs, avec des décisions de financement au titre du grand emprunt que nous avons annoncées au nom du Premier ministre il y a quelques semaines, au salon Euromaritime.

Notre choix est d'abord issu d'un diagnostic. Nous avons une flotte de 5 000 navires qui ont plus de vingt-cinq ans et nécessitent d'être rénovés. La rénovation en la matière sera écologique ou ne sera pas. Car c'est par la réduction de l'utilisation de l'énergie - gazole, fuel - qui alimente le système à propulsion de ces navires que nous arriverons à reprendre la course mondiale dans la technologie de la construction navale. C'est pourquoi nous avons axé l'ensemble de nos orientations technologiques sur les économies d'énergie et les nouvelles formes aérodynamiques du navire du futur.

Le navire écologique fait partie de ce cap technologique que nous avons fixé et, de ce point de vue, les perspectives sont importantes. L'État est donc le leader technologique, financier, politique et économique de la filière, car nous souhaitons investir dans ce domaine.

Monsieur le député, vous avez évoqué les énergies marines. Mme Batho s'est rendue il y a peu sur les chantiers de l'hydrolienne, car, là aussi, le Gouvernement souhaite stimuler l'implantation d'énergies renouvelables et nouvelles. Un appel à manifestation d'intérêt vient d'être déclenché de manière à utiliser les ressources marémotrices existant dans le sous-sol marin. C'est une force d'avoir l'un des plus grands domaines maritimes du monde. À nous d'en faire un grand usage.

L'ensemble des filières est concerné. Monsieur le député, j'ai évoqué tout à l'heure le ferroviaire, j'évoque devant vous le naval et j'ai souvent parlé dans cette assemblée de l'automobile. Je pense que nous connaissons à la fin du mois de juin, le visage du nouveau industriel de la France, les choix technologiques que nous aurons faits, les stratégies de financement et la mobilisation de l'ensemble des acteurs industriels, petits ou grands, donneurs d'ordres ou sous-traitants. Le retour du *made in France* dans sa complétude nous permettra de considérer que nous avons là un grand projet pour la France.